

Cyberactions : mobilisation contre le projet de décret affichage.

ALERTE ! Dites non au projet de décret concocté par les afficheurs et le ministre Macron !

Interpellez vos DÉPUTÉS et vos SÉNATEURS : **ALERTE ! les afficheurs font la loi au ministère de l'Écologie : une enquête parlementaire s'impose !**

Interpellez Ségolène ROYAL qui, pour l'instant, ne dit mot : **Ségolène Royal, ne livrez pas nos paysages aux afficheurs, ne signez pas ce décret !**



ALERTE !
Le projet de décret autoriserait notamment ce genre de « coups de poing atroces » (Michel Serres) dans des communes où ce type de panneaux est interdit depuis toujours

Les effets du projet de décret « Macron / afficheurs » seraient dévastateurs

Quelques exemples suffisent à le montrer :


- en jaune, des communes où les panneaux scellés au sol de grand format sont actuellement autorisés ;
- en bleu, des communes où ils pourraient être installés si cet effarant projet venait à être signé envers et contre tout.

Il faut stopper cette machine infernale

Unité urbaine d'AGEN - Lot-et-Garonne

Actuellement, les panneaux scellés au sol de 12 m² ne sont autorisés que dans la seule commune d'**Agen** (jaune). Si le décret passait, ces panneaux le seraient également dans les **15** autres communes (bleu).

Population d'Agen = 33.730 hab.
Population des 15 communes de moins de 10.000 hab. = 46.447 hab.
Population totale de l'unité urbaine = 80.177 hab.



Unité urbaine de VIENNE - Isère - Loire - Rhône

Actuellement, les panneaux scellés au sol de 12 m² ne sont autorisés que dans la seule commune de **Vienne** (jaune). Si le décret passait, ces panneaux le seraient également dans les **24** autres communes (bleu).

Population de Vienne = 29.077 hab.
Population des 24 communes de moins de 10.000 hab. = 63.182 hab.
Population totale de l'unité urbaine = 92.259 hab.

